



MAIRIE DE LANUEJOLS
30750

Téléphone : 04 67 82 70 83

Email : mairie@lanuejols.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANUÉJOLS DU 17 OCTOBRE 2025

Présents (6) : Manon ALTOUNIAN, Virginie BOYNE, Géraldine CARTAYRADE, Evelyne FURSTOSS-PASTORE, François TEISSIER, Alexandre VIGNE

Avec la participation Ethel LACOMBE (secrétaire de Mairie de Lanuéjols)

Absents excusés (4) : Mathieu EVESQUE ; Marie-Paule GERACE-CORBON ; Géraldine TRONG donne pouvoir à Géraldine CARTAYRADE, Stéphane GERMAIN donne pouvoir à François TEISSIER

Début de séance à 20h00.

Ordre du jour

1	Information sur la participation obligatoire au 1er janvier 2026 à la complémentaire santé	2
2	Participation de l'ARFA aux frais de remplacement de la chaufferie	2
3	Financement des travaux de la chaufferie ARFA	2
4	Inscription de l'activité périscolaire à la Convention Territoriale Globale de la CC CAS-TS	3
5	Achat de la parcelle du Dolmen de GRAS / modalités financières	3
6	Suppression de l'emploi d'adjoint technique / agent d'entretien 6 heures.....	3
7	Suppression de l'emploi d'adjoint technique 30 heures.....	3
8	Stagiaire à la cuisine communale.....	4
9	Contribution volontaire de la commune à l'édition 2025 de la Fête de la Forêt des Cévennes	4
10	Demande de subvention pour le trail du Trèvezel	4
11	Proposition d'achat des œuvres d'Henri POUJOL	4
12	Devis de Mik'arbre / Elagage des arbres du Cimetière.....	4
13	Devis de Mik'arbre/ Taille des Platanes	5
14	Devis de BROUILLET et Fils / Cloches de l'Eglise	5
15	Questions diverses.....	5
15.1	Nouveau schéma de collecte des ordures ménagères et assimilés	5
15.2	Projet Eau et agriculture.....	6
15.1	Projet Pacte de viabilité agro-territoriale	6
15.2	Bilan des Chemins de Tolérance.....	6
15.3	Soirée Ciné Soupe des « Herbes Folles ».....	6
15.4	Suivi des travaux et informations diverses.....	6
15.5	Subventions CD30	6
15.1	Boulangerie.....	6
15.2	La date des vœux.....	6

1 Information sur la participation obligatoire au 1er janvier 2026 à la complémentaire santé

Les municipalités doivent dorénavant prendre en charge une partie de la complémentaire santé des agents communaux. Suite à un appel d'offre, le marché lancé par le centre de gestion a été conclu avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale). Ce marché est valable 6 ans, avec des prix bloqués sur 2 ans. Les cotisations s'établissent par tranche d'âge. Plusieurs formules sont possibles :

- Obligatoire : tous les agents communaux doivent y souscrire. Les montants sont donc plus intéressants. La mairie doit participer à hauteur de 50% minimum du socle et au moins de 15 € par mois.
- Facultatif : les agents ont le choix d'y adhérer ou non ; mais les montants sont plus élevés. La municipalité intervient pour 15€ minimum par mois du socle et non plus en pourcentage.
- Labellisation : les agents peuvent conserver leur mutuelle personnelle. Si celle-ci est labellisée la mairie participe à hauteur de 15€ minimum par mois.

La majorité des agents communaux consultés (8 agents concernés) souhaite s'orienter vers l'obligatoire, avec ses prix attractifs.

La charge minimale de 50% du socle s'élèverait à environ 2 000€ par an pour la mairie. Mr. le maire propose de prendre en charge 100% du socle.

Le comité technique va être saisi. La délibération suivra.

→ **Le conseil municipal vote pour la participation communale à hauteur de 100% du socle, pour la complémentaire santé des agents communaux :**

Pour	Contre	Abstention
08 / 08	0 / 08	0 / 08

2 Participation de l'ARFA aux frais de remplacement de la chaufferie

La chaufferie de l'ARFA doit être changée, et l'entreprise BENZAL a proposé un devis de 57 144,35€ HT, comme expliqué au conseil municipal de septembre 2025. Le Conseil d'Administration de l'ARFA décide d'octroyer une participation de 33% du montant HT, soit 18 857 €.

→ **Le conseil municipal délibère pour accepter la participation financière de l'ARFA :**

Pour	Contre	Abstention
08 / 08	0 / 08	0 / 08

3 Financement des travaux de la chaufferie ARFA, décision modificative budgétaire

Pour pouvoir prendre en charge le montant des travaux de la chaufferie de l'ARFA et affecter 20 000€ de l'opération « Espace culturel » vers l'opération « Bâtiments communaux », il faut pour cela procéder à une décision modificative pour un virement de crédit.

→ **Le conseil municipal délibère pour modifier le budget tel que précité :**

Pour	Contre	Abstention
08 / 08	0 / 08	0 / 08

4 Inscription de l'activité périscolaire à la Convention Territoriale Globale de la CC CAS-TS

Depuis 2024, l'activité périscolaire avec l'accueil du mercredi est mise en place sur la commune. Une inscription à la Convention Territoriale Globale est à établir pour percevoir les aides de la CAF. La communauté de communes CAC-TS a déjà délibéré pour inscrire la commune de Lanuéjols. La municipalité doit elle aussi délibérer en ce sens.

→ Le conseil municipal délibère pour s'inscrire dans la convention territoriale globale de la ComCom CAC-TS :

Pour	Contre	Abstention
08 / 08	0 / 08	0 / 08

5 Achat de la parcelle du Dolmen de GRAS / modalités financières

Le Conseil Municipal en date du 13 septembre 2024 avait délibéré valablement pour acquérir la parcelle du Dolmen de Gras d'une surface de 17 ares et 21 ca, à l'euro symbolique. Dans le cadre de la finalisation de cette opération la SAFER a communiqué un prix d'un montant de 865,26€. Le Maire sollicite du conseil la validation de ce prix, des frais notariés, et des charges diverses liées à cette affaire.

→ Le conseil municipal délibère pour modifier le prix d'achat et prendre en charge les frais afférents à cette affaire :

Pour	Contre	Abstention
08 / 08	0 / 08	0 / 08

6 Suppression de l'emploi d'adjoint technique / agent d'entretien 6 heures

Suite au remplacement de l'emploi d'agent d'entretien de 6h/hebdomadaires par un emploi à 4h/hebdomadaires, il convient de supprimer le poste de 6h.

→ Le conseil municipal délibère pour la suppression de l'emploi d'agent d'entretien de 6 heures :

Pour	Contre	Abstention
08 / 08	0 / 08	0 / 08

7 Suppression de l'emploi d'adjoint technique 30 heures

Suite au départ à la retraite de l'agent technique polyvalent, l'emploi à 30h hebdomadaires n'a pas été remplacé. Un poste à temps complet de responsable des services techniques ayant été créé, il convient de supprimer le poste à 30h du tableau des effectifs.

→ Le conseil municipal délibère pour supprimer l'emploi d'adjoint technique de 30 heures :

Pour	Contre	Abstention
08 / 08	0 / 08	0 / 08

8 Stagiaire à la cuisine communale

Un stage CAP production et services en restauration, non rémunéré, du 24/11/25 au 19/12/25 a été demandé par une étudiante.

→ Le conseil municipal valide la demande de stage à la cuisine communale :

Pour	Contre	Abstention
08 / 08	0 / 08	0 / 08

9 Contribution volontaire de la commune à l'édition 2025 de la Fête de la Forêt des Cévennes

La fête de la Forêt avait eu lieu à Florac, puis à la Grand Combe. Cette année, elle a été organisée sur le territoire du PETR au Vigan et à l'Espérou, avec un budget le plus raisonnable possible. Cette opération a regroupé des interventions de l'ONF, la foire Miel & Frigoule, les journées mycologiques et la journée du PnC.

Une participation est demandée aux communes, soit via une contribution *a minima* de 100 € ; soit via une participation matérielle. M. Le Maire propose de participer financièrement compte tenu de l'intérêt de cette opération pour notre territoire.

→ Le conseil municipal délibère pour participer à hauteur de 200 € :

Pour	Contre	Abstention
08 / 08	0 / 08	0 / 08

10 Demande de subvention pour le Trail du Trèvezel

L'an dernier, pour la première édition, la commune avait participé à hauteur de 300 €.

→ Le conseil municipal délibère pour participer à hauteur de 200 € cette année :

Pour	Contre	Abstention
08 / 08	0 / 08	0 / 08

11 Proposition d'achat des œuvres d'Henri POUJOL

Les œuvres d'Henri POUJOL ont été prêtées à la commune pour l'été. Elles représentent bien notre commune pastorale, et embellissent l'entrée du village. Le prix d'achat est de 1 600 € (1 chien à 300 €, 1 agneau à 300 € et 2 brebis à 500 € l'unité). Une fois acquise, l'œuvre sera scellée définitivement.

→ Le conseil municipal délibère pour acquérir les œuvres d'Henri POUJOL pour 1 600 € :

Pour	Contre	Abstention
08 / 08	0 / 08	0 / 08

12 Devis de Mik'arbre / Elagage des arbres du Cimetière

L'élagage des arbres du Cimetière devait être fait avant Toussaint. Le travail a été fait le 16 octobre. Le devis étant déjà signé, la délibération est caduque. Le travail a été bien fait, et le chantier a été laissé propre. Il faudra réafficher la fiche « 0Phyto » au cimetière.

13 Devis de Mik'arbre/ Taille des Platanes

L'an dernier, la taille des platanes a été faite sur une partie des arbres de la place (1 platane sur 2). Le devis pour l'autre partie est de 1 872 € TTC (même montant que l'an dernier).

→ Le conseil municipal délibère pour valider le devis de Mik'arbre de 1 872 € TTC :

Pour	Contre	Abstention
08 / 08	0 / 08	0 / 08

14 Devis de BROUILLET et Fils / Cloches de l'Eglise

L'entreprise Brouillet et Fils fait l'entretien annuel des cloches et nous a fourni un diagnostic des interventions à réaliser. A la demande de la mairie, elle propose 2 devis sur les travaux les plus urgents :

- Changement du moteur de la grande cloche : 2 360.40 € TTC ;
- Modernisation de la commande des cloches : 2 252.40 € TTC

Les travaux pourraient être faits en décembre ou en début d'année 2026.

→ Le conseil municipal délibère pour les 2 devis proposés :

Pour	Contre	Abstention
08 / 08	0 / 08	0 / 08

15 Questions diverses

15.1 Nouveau schéma de collecte des ordures ménagères et assimilés

Une réunion sur le nouveau schéma de collecte des Déchets a eu lieu le 31 juillet à la communauté de communes CAC-TS, avec Charlène POMPA et Laurette ANGELI, respectivement chargée de mission et vice-présidente de la compétence « Déchets ». Les taxes de l'Etat sur les déchets ne cessent d'augmenter de façon exponentielle ; et les solutions pour réduire les coûts reposent avant tout sur le tri sélectif.

Les conteneurs gris coutent très chers à la communauté de communes (550 €/T), alors que 80% d'un conteneur gris est recyclable (20% seulement devrait être enfouis, si le tri était optimal). Afin de réduire ces conteneurs, des économies sur les trajets sont recherchés (moindre consommation de gasoil et temps agents réduits). Une vigilance est apportée quant au positionnement des conteneurs aux bords de routes (lieu de passage), où toute personne (y compris des citoyens hors de la communauté de communes) peut déposer ses déchets, triés ou non.

Le second levier repose sur un meilleur tri, notamment des poubelles jaunes. A titre d'exemple, aucun sac non transparent ne doit être présent dans les conteneurs jaunes, car c'est tout le camion qui est refusé à l'usine de retraitement.

Il est proposé de tester, en interne, la mise en place de caisse sur les lieux de tri communaux, pour déposer tous les petits encombrants. Laurent PASSET ferait une tournée une fois par mois pour emmener ces déchets en déchèterie. La mise en place de cabanes en carton est aussi proposée, car les cartons sont mieux valorisés séparément que dans la poubelle jaune.

La communication est essentielle : le coût de traitement de la poubelle grise sera affiché dessus.

La sensibilisation sur les jeunes publics permettra d'avoir plus d'adultes trieurs qu'aujourd'hui.

Un courrier va être adressé à tous.

15.2Projet Eau et agriculture

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse avait fait un appel à manifestation d'intérêt (AMI). Le projet a pu être regroupé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Une personne a été embauchée à la communauté de communes pour travailler sur le sujet. Suite au diagnostic, des pistes d'actions sont proposées. Le projet avance.

15.1Projet Pacte de viabilité agro-territoriale

L'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) avait participé à la construction du pacte pastoral, animé par Noémie CABANNES, agent de la communauté de communes. Aujourd'hui, le projet de pacte de viabilité agro-territoriale repose sur une co-construction d'une charte où chacun s'engagerait sur une transition écologique. Plusieurs réunions sont programmées, dont à Trèves. L'objectif est de faire évoluer le pacte pastoral vers le pacte de viabilité agro-territoriale.

15.2Bilan des Chemins de Tolérance

L'association Les Chemins de Tolérance a envoyé leur bilan, qui résume leur travail complet et sérieux.

15.3Soirée Ciné Soupe des « Herbes Folles »

Juliette Bourgoïn, qui avait organisé le cinéma en plein air à Montjardin cet été, propose un format ciné-soupe, et aurait des disponibilités les 17-18 et 19 décembre. Le film proposé est sur le Tour de France.

L'idée et les sujets sont intéressants. Mais la période de fin d'année étant très chargée, il lui sera demandé de décaler éventuellement cette soirée en janvier ou février.

15.4Suivi des travaux et informations diverses

- Les travaux de la rue du Serre avancent bien. L'eau pluviale sera divisée en 3 (grâce au pluvial qui part vers le bassin) donne les moyens d'absorber une grande quantité d'eau. L'enrobé à chaud avant l'hiver ne sera sûrement pas possible : peu d'ouvriers sont mobilisés et les travaux n'avancent pas comme prévus. Il est demandé de finir le haut de la rue et d'attendre que l'hiver soit passé pour terminer la rue basse (ne pas enlever le goudron du château jusqu'en bas).
- Une partie des marquages au sol a été refait. Un passage piéton a été rajouté pour une sécurité supplémentaire pour les collégiens. Les marquages sur la Mouline / Aiguebonne seront faits au printemps prochain.

15.5Subventions CD30

Dans le cadre du contrat territorial pour la réhabilitation de la rue du Serre, le Conseil Départemental apporte une aide de 56 297€ (seule aide pour cette opération). M. Le Maire a fait une lettre de remerciements à Martin DELORD et Hélène MEUNIER.

Le reversement de la taxe professionnelle est de 10 620 € cette année contre 17 000€ l'an dernier (le nombre d'entreprises diminuant, les cotisations se réduisent aussi).

15.1Boulangerie

Initialement prévu de novembre à fin mars, la boulangerie ne fermera finalement que le mois de novembre ; ce qui est plus bénéfique pour la commune et la vie sociale du village.

15.2La date des vœux

Le 24 janvier 2026 est pressentie pour les vœux du conseil municipal.

Fin de séance à 22h30.